

S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Décembre 2022 N° 43

La météo pluvieuse et de jour en jour plus fraîche nous ramène au logis et incite à la réflexion, La grisaille météorologique s'accompagne d'une forte morosité ambiante due, entre autres, aux annonces récurrentes de pénuries diverses (alimentaires, énergétiques), actuelles ou à venir, et on nous demande instamment de pratiquer la sobriété.

En même temps, les commerces et sites en ligne regorgent d'articles destinés à être déposés sous le sapin de Noël, cette fête qui grève fort les budgets et, en ces temps difficiles, peut générer plus de stress que de joie.

Alors, pour redonner du tonus à notre moral et à notre système immunitaire mis en péril par l'avalanche de nouvelles angoissantes, essayons de réviser notre conception de Noël : remplaçons les cadeaux coûteux (qu'on retrouve par centaines sur les sites de revente en ligne en janvier!) par des moments partagés, remplaçons les repas somptueux par des repas vraiment partagés, où chacun apporte quelques chose à manger.

Et plutôt que le verre à moitié vide, considérons le verre à moitié plein : la grande sécheresse estivale a mis nature et humains à rude épreuve. Cependant, le très long été indien nous a permis d'économiser deux mois de chauffage. Accueillons avec joie les jours de pluie, les nappes phréatiques ont le besoin crucial d'être ressourcées. Enfin, un deuxième printemps est venu enchanter nos jardins !

Forts de ces bonnes nouvelles, nous pouvons remettre de la sérénité dans notre quotidien et nous réjouir pleinement des fêtes à venir.

*Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux et le personnel communal
Vous souhaitent un joyeux Noël*

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

Attention : report de collecte (jours fériés)

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD	OBERBRONN-NORD
Bac ordures ménagères	Lundi 05 décembre	Lundi 05 décembre	Mardi 06 décembre
	Lundi 12 décembre	Lundi 12 décembre	Mardi 13 décembre
	Lundi 19 décembre	Lundi 19 décembre	Mardi 20 décembre
	Mardi 27 décembre	Mardi 27 décembre	Mercredi 28 décembre
Collecte sélective	Jeudi 01 décembre	Jeudi 01 décembre	Vendredi 09 décembre
	Jeudi 15 décembre	Jeudi 15 décembre	Vendredi 23 décembre
	Vendredi 30 décembre	Vendredi 30 décembre	

CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil municipal aura lieu

le jeudi 22 décembre à 19 heures

Ces réunions sont ouvertes au public.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée

du 23 décembre au soir au 02 janvier au matin.

En cas d'urgence et d'urgence uniquement

vous pouvez contacter le 06 71 84 39 69



SOYEZ VIGILANTS

Protégez vos compteurs du gel



Stationnements dangereux

Nous constatons régulièrement des stationnements dangereux, notamment aux abords des sorties de rues.

Ci-dessous, un rappel des dispositions prévues par le Code de la Route :

Extrait de l'article R417-9 du Code de la Route

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de route...

Extrait de l'article R417-10 du Code de la Route

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

Le non-respect de ces dispositions est passible d'une amende de 135 €.



ETAT-CIVIL : NOVEMBRE 2022

Naissance :

05/11 Thibault Fils de Stéphane et Ophélie ULRICH domiciliés au 47, rue Principale

Décès :

01/11 Monsieur Roger PETER âgé de 97 ans domicilié à l'EHPAD Mère Alphonse Marie - 2, rue Principale

01/11 Monsieur Marc SCHLEIFER âgé de 86 ans Domicilié au 8, rue des Fontaines

05/11 Madame Lucie BILISKY âgée de 96 ans Domiciliée au 5, rue des Fontaines

08/11 Madame Jacqueline BURGARD âgée de 89 ans domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie - 2, rue Principale



Enquête publique portant sur le zonage assainissement collectif /non collectif

Le rapport du Commissaire-enquêteur est disponible dans son intégralité sur le site Internet de la commune.

Pertes de récoltes causées par la sécheresse – Dégrèvement d'impôts directs

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en mairie pendant les heures normales d'ouverture.

Principales décisions prises par le Conseil municipal, le 10 novembre 2022

Budget principal 2022 – Décision budgétaire modificative n° 01

Le Conseil approuve la décision budgétaire modificative n° 01 portant sur :

- Les écritures d'ordre consécutives à la cession d'un terrain pour un montant de 8 668,00 €
- Une augmentation des crédits ouverts au titre des charges de personnel à hauteur de 15 000 €

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

Au 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 remplacera celle de la M14. Afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'un appui technique renforcé de la Direction Régionale des Finances Publique, le Conseil décide d'anticiper l'application de cette nouvelle nomenclature, dans sa version abrégée, dès le 1^{er} janvier 2023.

Projet de zonage d'assainissement collectif/non collectif – Approbation après enquête publique

A l'issue de l'enquête publique qui a eu lieu du 9 au 28 septembre 2022, le Commissaire-enquêteur a émis l'avis suivant :

« Le projet dans son ensemble s'avère fondé, cohérent et opportun. Par conséquent au vu de tous les éléments qui précèdent, j'émetts un avis favorable au projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées de la Commune d'OBERBRONN ».

Le Conseil prend acte de l'avis émis par le Commissaire-enquêteur et approuve le projet de zonage d'assainissement tel que soumis à enquête publique.

Aménagement de la rue de la Croix – Attribution des marchés

Le Conseil décide d'attribuer comme suit les différents lots :

Marchés	Entreprises	Montants HT	Montants TTC
Lot 1 – Travaux de voirie	SOTRAVEST – Oberbronn	432 814,84 €	519 377,81 €
Lot 2 – Travaux d'assainissement et d'A.E.P.	SOTRAVEST – Oberbronn	411 704,50 €	494 045,40 €
Lot 3 – Travaux d'électricité et d'éclairage public	PAUTLER - Mertzwiller	247 129,00 €	296 554,80 €

Modification de l'éclairage public

Considérant l'augmentation du coût de l'énergie électrique et la nécessité de réduire sa consommation, le Conseil décide d'éteindre complètement l'éclairage public entre 23 heures et 4 heures du matin, à compter du 1er janvier 2023.

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE (80 ANS ET PLUS)

07/12	87 ans	Sœur GROSS Cécile Domiciliée à la Maison-Mère - 2, rue Principale
18/12	82 ans	Sœur BRUDERMANN Adelaïde Domiciliée à la Maison-Mère - 2, rue Principale
21/12	87 ans	Monsieur LUCAS René Domicilié au 38, rue Principale
28/12	96 ans	Monsieur ROUCHER Louis Domicilié au 1, rue du Sable
29/12	80 ans	Madame Liliane SCHMITT Domiciliée au 6, rue de l'Union

PROCHAIN STAMMTISCH

Le prochain « Stammtisch » aura lieu le
16 décembre 2022

R.V. fixé à 19 heures à l'Auberge « Au Bœuf
Noir »

28, rue Principale

Coutumes de l'Avent et de Noël

avec Mme Catherine Graesbeck,
écrivain et folkloriste



VIE LOCALE

PROCHAINES COLLECTES



ESPACE CUIRASSIERS

Place de la castine - 67 110 Reichshoffen

Le lundi 19 décembre de 16h30 à 20h00

LE MOULIN 9

67110 Niederbronn-les-Bains

Le mardi 20 décembre de 16h00 à 19h30

RÉSERVES FAIBLES



Pourquoi trier ?

Vous triez tous vos emballages...



... ils sont collectés et déposés au centre de tri ALTEM à Strasbourg.



...prêts à être transformés en produits finis (nouveaux emballages ou nouveaux produits).



Les emballages non recyclables sont valorisés énergétiquement.



Le centre de tri sépare les matériaux et les compacte en balles.



Ces matériaux sont réduits en paillettes, fondus ou déchiquetés...



Les balles sont acheminées chez un recycleur ou envoyées vers de nouvelles solutions de recyclage en cours de développement.



Au compost

Les déchets de préparation de repas

Épluchures, restes de fruits et de légumes, coquilles d'oeufs, marc de café et thé avec leurs filtres en papier



Pensez à vos poules pour les restes de cuisine !

Des composteurs sont en vente auprès de votre Communauté de Communes.

Les déchets de jardin

Feuilles mortes, fleurs et plantes fanées, brindilles

mais aussi en petite quantité : Tontes, cendres froides, essuie-tout, journaux...



Les 11 déchèteries vous accueillent du mardi au samedi aux horaires suivants :



Elles sont fermées les jours fériés.

Horaires d'hiver :

du 1 octobre au 31 mars de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Horaires d'été :

du 1 avril au 30 septembre de 9h à 11h45 et de 14h à 17h15

Mémo tri 2023

Les nouvelles règles de tri en vigueur en Alsace du Nord

Objectif : valoriser au mieux vos déchets et réduire les erreurs de tri



Tous les emballages et les papiers vont dans le bac de tri



Emballages en plastique, métalliques, en carton, briques alimentaires et tous les papiers



Bouteilles, flacons, pots et bocaux



Ordures ménagères



CITEO



Téléchargez l'appli Guide du tri

54 rue de l'Industrie BP 4008 67160 Wissembourg Cedex

www.smicom-nord67.com

03 88 54 84 00

@SMICTOMNordAlsace



Consignes de tri

À partir de janvier 2023

Tous les emballages et les papiers vont dans le bac de tri

SMICTOM Nord Alsace

Emballages en carton, briques alimentaires et tous les papiers

Emballages en métal même les petits

Bouteilles, flacons et bidons en plastique

Les astuces de tri :

- Les emballages sont à mettre en vrac
- Inutile de les laver, il suffit de les vider
- Pour gagner de la place, applatissez-les
- Séparez-les pour qu'ils soient triés

LES P'TITS NOUVEAUX QUI VONT DÉSORMAIS DANS LE BAC DE TRI



Tous les emballages : Films, sachets, barquettes, blisters, pots de yaourt/crème...



AGISSONS POUR LE ZÉRO DÉCHET

L'isolation thermique par l'extérieur, ce n'est pas systématique !

L'isolation est la première intervention pour un projet global d'économie d'énergie. Car l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Mais il est aussi important de faire les bons choix sur les matériaux, sur le système de renouvellement d'air, les fenêtres, le système de chauffage. Il est recommandé de faire appel à un bureau d'étude thermique afin d'être cohérent sur l'ensemble, et d'atteindre une performance thermique respectant les réglementations.



Isolation par l'intérieur ou par l'extérieur ?

Dans la plupart des cas, du point de vue strictement thermique, il est plus efficace de réaliser une isolation thermique complète par l'extérieur. Cependant, tout obstacle à la continuité de l'enveloppe isolante (balcons, avant-toits, perrons, éléments porteurs isolés), entraîne des déperditions qui peuvent être équivalentes ou supérieures à celles des ponts thermiques liés à une isolation intérieure. Ainsi, la complexité de l'enveloppe du bâtiment, la qualité architecturale de ses façades, les qualités techniques des matériaux et/ou l'orientation, peuvent faire pencher pour une isolation intérieure.

Par exemple, quand on isole un mur en pierre de forte épaisseur, le principe est de profiter de son inertie*. Le choix de l'isolation sera alors extérieur si la façade ne présente pas de modénatures* particulières ; et intérieur si la façade présente des caractéristiques architecturales et historiques à mettre en valeur.

* Quelques définitions :

En architecture, la **modénature** est le traitement ornemental de certains éléments structurels de la façade d'un édifice pour la protéger du ruissellement des eaux de pluie et en valoriser l'architecture.

L'**inertie** d'un bâtiment réside dans sa capacité à pouvoir garder la chaleur ou la fraîcheur dans une ou plusieurs pièces sans être affectée par les conditions extérieures.

Le bâti ancien demeure attractif lorsque son aspect extérieur d'origine reste intact. L'isolation thermique par l'intérieur (ITI), est privilégiée, cependant, elle présente des inconvénients :

- accentuation des ponts thermiques,
- déplacement des points de rosée entre isolants et structure,
- risque de créer des freins à la diffusion de vapeur d'eau,
- réduction de l'inertie.

Selon le type de mur, c'est-à-dire, selon les matériaux qui composent la structure de votre bâtiment, les préconisations peuvent être différentes.

Dans la plupart des cas, du point de vue strictement thermique, il est plus efficace de réaliser une isolation thermique complète par l'extérieur. Cependant, tout obstacle à la continuité de l'enveloppe isolante (balcons, avant-toits, perrons, éléments porteurs isolés), entraîne des déperditions qui peuvent être équivalentes ou supérieures à celles des ponts thermiques liés à une isolation intérieure. Ainsi, la complexité de l'enveloppe du bâtiment, la qualité architecturale de ses façades, les qualités techniques des matériaux et/ou l'orientation, peuvent faire pencher pour une isolation intérieure.

Par exemple, quand on isole un mur en pierre de forte épaisseur, le principe est de profiter de son inertie*. Le choix de l'isolation sera alors extérieur si la façade ne présente pas de modénatures* particulières ; et intérieur si la façade présente des caractéristiques architecturales et historiques à mettre en valeur.

Nous avons détaillé les types d'isolations à privilégier dans le cas suivant :

Maison cour, à pan de bois



<https://bit.ly/Colombages-Isolation-Thermique>

Maison bloc, en pierre



<https://bit.ly/Maisonenpierre-Isolation-Thermique>

Mise en garde

En étudiant les différentes possibilités, il faut lister les avantages et inconvénients des différentes solutions incluses dans les bouquets de travaux. Par exemple :

- En étanchant l'enveloppe ou en remplaçant d'anciennes fenêtres, il est indispensable d'installer de nouveaux dispositifs de ventilation et vice versa. L'un ne va pas sans l'autre.
- En installant une VMC Double Flux, il est indispensable de changer les filtres régulièrement, voire de souscrire un contrat de maintenance.
- Largement diffusés au grand public, les isolants minces ne jouent que le rôle de compléments d'isolation mais surtout de pare-vapeurs étanches, sous condition que la pose soit parfaite et durable.
- Sur des structures en matériaux anciens (pierres sensibles à l'humidité, briques de terre cuite, torchis, pan de bois...) seuls les matériaux perméables à la vapeur d'eau peuvent être utilisés.

Le sapin de Noël.



Pour la période de Noël, comme chaque année,
Au magasin, un sapin est acheté.
Dans les bois, avec ses racines, le sapin a été enlevé.
Pour les fêtes, il sera bichonné, décoré,
Par de multiples guirlandes et sujets colorés.
Il sera fier d'être joliment paré,
À Noël, par tous, il sera contemplé et admiré.
Le Père Noël avec ses rennes viendront faire leur tournée
Pour apporter les cadeaux que nous avons commandés.
Au village, on entend les cloches sonner.
La naissance du Divin-Enfant est annoncée
Dans les rues, les maisons sont illuminées,
Dans les foyers, la dinde rôtie est préparée.
Pour jeunes et vieux, la fête a commencé.
Les fêtes de Noël sont passées,
Et la Nouvelle Année a débuté.
Le sapin de Noël encore décoré,
De ses guirlandes, sera dévêtu, dépouillé.
Dans le jardin, il sera planté,
Afin, que les oiseaux pourront venir s'abriter.



Joyeux Noël à tous!

Marquerite Brisbois -
Oberhardt

Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr